

Communiqué du Conseil de planification écologique.

20.5.2026 - | Présidence de la République française

Le Président de la République a réuni aujourd'hui le 5ème Conseil de planification écologique du quinquennat. En présence du Premier ministre et de 10 Ministres, le Conseil a fait le bilan de la planification écologique, des progrès réalisés et décidé de nouvelles mesures.

Le Président de la République et le Premier ministre ont réaffirmé l'importance de la méthode de planification, de son pilotage transversal avec l'appui du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), et du concours de tous les ministères sur l'ensemble des secteurs pour atteindre les objectifs de la France en matière de décarbonation et d'électrification, d'économie circulaire, de protection des ressources ou encore d'adaptation. Ils ont rappelé que la transition telle que mise en œuvre en France devait permettre la décarbonation, des opportunités industrielles et économiques et une indépendance plus forte pour notre pays. Ils ont invité l'ensemble du Gouvernement à renforcer la mise en œuvre concrète de la transition pour tous les Français.

La transition écologique : une opportunité pour notre souveraineté et notre industrie

Dans le contexte de guerre au Proche et Moyen-Orient et de forte fluctuation des cours du pétrole à des niveaux très élevés, les engagements de décarbonation de la France lui permettent également de gagner en souveraineté. Ainsi, en électrifiant nos industries, nos véhicules et nos bâtiments grâce à une électricité à 95 % décarbonée produite sur notre territoire, notre pays réduira sa facture énergétique de 20 à 40 milliards d'euros d'ici 2030.

Grâce à une politique assumée de préférence européenne qui porte ses fruits, la transition écologique contribue à accélérer la réindustrialisation du pays : la part de marché pour les véhicules électriques augmente fortement ces derniers mois et **les véhicules électriques neufs achetés en France sont ainsi deux fois plus produits sur le territoire** que pour les autres motorisations. C'est aussi le sens des investissements de France 2030 dans le domaine de la décarbonation.

Parce que l'économie circulaire doit également devenir un levier d'industrialisation et de souveraineté, le Conseil a validé le lancement du plan Plastique, traduction opérationnelle de la refondation des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) vers une approche industrielle. Il permettra d'accélérer l'éco-conception des emballages, de renforcer les capacités industrielles de collecte, de tri et de recyclage, de déployer le réemploi, et d'accompagner l'atteinte des objectifs européens de 55 % de recyclage des emballages plastiques en 2030, (90 % pour les bouteilles). La consigne pourra faire partie des leviers d'action à mobiliser. **Dans ce cadre, le Président de la République a demandé au Gouvernement, sous l'autorité du Premier ministre, d'engager les concertations pour définir les actions concrètes, parmi lesquels figure la consigne, qui permettront d'atteindre l'objectif de recyclage en 2030.** Dès les prochains jours, le Ministre délégué chargé de la Transition écologique réunira les collectivités et les industriels afin d'identifier les moyens et le calendrier de mise en œuvre. Concernant le réemploi, le Conseil national de l'économie circulaire est saisi d'une mission pour fixer des objectifs clairs à six filières stratégiques. Cet exercice sera suivi des Assises du réemploi à la rentrée, manifestation qui sera reconduite annuellement.

Accélérer l'électrification de l'économie

Ce CPE a été l'occasion de dresser le bilan de la planification écologique en matière d'atténuation. Les émissions de gaz à effet de serre ont baissé d'environ 100 millions de tonnes de CO2 par an entre 2017 et 2025, soit autant que ce qui avait été fait entre 1990 et 2017. Nous devons toutefois accélérer le rythme : un effort équivalent reste à faire en moins de quatre ans, alors que la baisse a ralenti en 2024 et 2025.

Pour doter la France d'un cap clair en vue de réduire ses émissions, la dernière phase de consultation publique sur la 3ème stratégie nationale bas carbone sera lancée dans les prochains jours.

Le développement des énergies renouvelables dans les territoires ultra-marins est également fortement accompagné par l'État afin d'accélérer leur souveraineté énergétique et la décarbonation de l'énergie, à partir de solutions adaptées aux potentiels locaux. L'aide de l'État a ainsi été augmentée à 20 M€ par projet pour faciliter les recherches exploratoires en vue de développer de nouvelles centrales géothermiques.

Le respect de la neutralité technologique, auquel la France a beaucoup travaillé au cours des dernières années et qui est désormais effectif au plan européen, permet, aux plans tant réglementaire que financier, de redonner toute sa place à l'énergie nucléaire. La France poursuivra la promotion de la neutralité technologique au niveau européen qui constitue également un élément majeur en faveur de l'électrification de l'Europe.

Le Conseil a fait le point sur le déploiement du plan d'électrification, notamment sur les 100 territoires pilotes que le Premier ministre a demandé aux préfets d'identifier d'ici l'été (circulaire du Premier ministre du 12 mai 2026). Ils bénéficieront d'un suivi renforcé pour préparer la sortie du gaz et du fioul comme modes de chauffage ou encore appuyer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Un point détaillé sur l'avancement du plan et sur les engagements du secteur privé ainsi que les outils de suivi du plan seront annoncés dans les prochains jours.

Le secteur des transports poursuit sa transition

Au-delà de l'électrification, l'ensemble des modes de transport sont engagés dans l'effort de décarbonation et de souveraineté énergétique. Le projet de loi-cadre relatif au développement des transports adopté au Sénat en première lecture le 28 avril marque une avancée majeure pour la définition d'un nouveau modèle de financement des infrastructures pour soutenir notamment le report modal et la transition vers des mobilités moins carbonées. Avec le lancement le 2 avril dernier de l'appel à projets pour la décarbonation du transport maritime, la France devient le tout premier État européen à affecter une partie des recettes du marché carbone européen étendu au maritime. Pour verdir l'aviation civile et réduire les dépendances aux importations de carburéacteur, le Conseil rappelle l'ambition de porter au niveau européen, le soutien au développement d'une filière de production de carburants d'aviation durables et la création d'un mécanisme pour limiter les reports de trafic et les fuites de carbone vers des hubs extra-européens.

Mieux accompagner les collectivités territoriales

Pour adapter les stratégies nationales aux particularités de chaque territoire, **17 COP (conférences des parties) régionales ont eu lieu en 2025, avec près de 12 000 participants**. Les départements se sont massivement mobilisés via les COP sur l'adaptation. L'objectif désormais est d'accélérer les projets concrets locaux.

L'État accompagne les collectivités dans leur transition, via le Fonds vert, ses dotations d'investissement, le Fonds Barnier ou encore ses opérateurs, qui sont au plus près de leurs enjeux. Il met et continuera à mettre à leur disposition de nouvelles données pour les aider à anticiper des conséquences du changement climatique et aménager leur territoire en conséquence. Il lancera ainsi dans les prochaines semaines le site « Le littoral de ma commune » et, avant la fin de l'année, le portail national des impacts du changement climatique et la carte nationale des inondations.

Pour accompagner plus efficacement les collectivités, le Conseil a décidé de faire du préfet l'interlocuteur unique pour les demandes d'ingénierie et de financement des collectivités territoriales, et de proposer un accompagnement aux 35 000 maires récemment élus, en présentiel et dès le mois de septembre, pour présenter les priorités de l'État en matière de planification écologique et les offres d'accompagnement associées. Une contractualisation renouvelée entre l'État et les collectivités infrarégionales sera mise en place dès 2026, qui permettra la cohérence des investissements soutenus par l'État avec la planification écologique. De plus, un nouveau cycle de COP territoriales sera lancé d'ici la fin du mois, centré notamment sur la préparation des futurs contrats. L'offre numérique d'accompagnement des collectivités sera par ailleurs rationalisée, notamment par le biais d'un point d'entrée unifié pour l'instruction de leurs projets.

Sécuriser et protéger nos ressources, préserver la santé de nos concitoyens

Le renforcement de notre souveraineté repose aussi sur notre capacité à protéger nos ressources naturelles. Les forêts françaises, qui captent 63 millions de tonnes de CO₂ par an, sont aujourd'hui menacées par le changement climatique, avec une surmortalité des arbres et plus de 1 million d'hectares de forêts en état de dépérissement. Plus de 400 M€ ont été investis par l'État depuis 2021 pour assurer le renouvellement forestier. Un plan de protection de la forêt et de relance de la filière bois, dont le déficit commercial est de 7,2 Md€ en 2025, est en cours d'élaboration par la Ministre de la transition écologique.

Notre biodiversité bénéficie également de mesures de protection ambitieuses. La France a ainsi protégé plus de 30 % de son territoire terrestre et marin, et vise 10 % en « protection forte ». De même, la protection de la qualité des eaux littorales contribue au double objectif de protection de la santé des écosystèmes et de préservation des conditions des activités économiques dépendantes de ce milieu fragile.

Pour protéger notre santé, il est indispensable de continuer à améliorer la qualité de l'eau, de l'air, des sols. En 2026, de nouvelles mesures sont prises, en particulier l'interdiction des PFAS pour vêtements et cosmétiques, une redevance incitant les industriels à trouver des solutions de substitution, et de nouvelles règles pour la gestion des boues d'épuration. En outre, à la suite du Sommet « One Health » le 7 avril 2026 à Lyon, la France s'est engagée à lancer une nouvelle stratégie « Une seule santé ». Après le Covid, l'hantavirus nous rappelle le lien entre santé animale, santé humaine et biodiversité et la nécessité d'une telle stratégie.

Une transition financée et de plus en plus accessible

Ces cinq dernières années, l'État a accompagné plus fortement la transition des ménages, des entreprises et des collectivités. Son soutien budgétaire a augmenté de 25 %, et a permis de rendre la transition plus accessible. En dix ans, le reste à charge d'un ménage modeste qui rénove son logement a été divisé par deux, et le véhicule électrique est devenu plus rentable qu'un véhicule thermique. L'accélération de la rénovation et de l'adaptation à la transition des logements sociaux en outre-mer est encouragée par un crédit d'impôt spécifique à hauteur de 40 % des travaux. Pour

renforcer le soutien à la transition, l'État a réorienté les certificats d'économies d'énergies pour soutenir l'électrification. Le défi étant de réduire le déficit budgétaire tout en préservant les soutiens les plus efficaces, l'État s'est doté d'une stratégie de financement de la transition écologique. Elle sera actualisée et consolidée en 2026 et fera office de cadrage économique pour décarboner la France.

Défendre l'ambition et la préférence européennes

La transition écologique doit être un facteur de création d'emploi et de souveraineté, en permettant l'émergence de production décarbonée et la modernisation de nos industries. Dans ce cadre, la France assume de porter la préférence européenne dans l'ensemble des politiques publiques afin de favoriser, partout où c'est pertinent, la production sur le sol européen. C'est également essentiel pour sortir des dépendances critiques encore trop nombreuses en Europe, comme le montre la crise du détroit d'Ormuz. À cet égard, la proposition législative de la Commission européenne visant à créer en Europe un « accélérateur industriel », qui doit encore être améliorée, est un premier pas.

La France conserve également une ambition forte sur l'électrification comme levier de croissance et de souveraineté dans la révision du paquet automobile, ou encore sur l'incitation à la décarbonation dans la révision du marché des quotas carbone, dans laquelle **la France défend des ajustements ciblés pour les grands secteurs industriels qui ont des projets de décarbonation** (acier, chimie, engrais) et en mobilisant des leviers tels que l'évolution des référentiels et des quotas gratuits. **La mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et son renforcement, adaptés à nos territoires d'outre-mer, représentent un complément indispensable** pour assurer que les importateurs paieront un prix du carbone équivalent à celui payé par les industriels européens. **De nouvelles mesures sont attendues de la part de la Commission européenne sur ces enjeux majeurs.**

Au niveau international, la France porte un changement de méthode sur les COP climat pour que les financements soient conditionnés à un renforcement des engagements des autres parties. Dans un contexte difficile pour l'action multilatérale sur l'environnement, le G7 environnement a adopté sept déclarations et a permis des avancées sur le financement de la biodiversité et la santé environnementale.

Soutenir la qualité de l'information sur le climat et l'environnement

Enfin, alors que les certitudes de Français sur l'origine humaine du réchauffement climatique reculent et que les faits scientifiques sont attaqués, préserver les bases d'un débat démocratique sain sur la transition écologique est essentiel. Un plan national pour l'accès à l'information sur l'environnement et le climat sera présenté cet été et le Haut Conseil pour le Climat mènera une mission sur la place du fait scientifique et de la parole des scientifiques dans le débat public en matière de transition au second semestre.

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/05/19/communiqu%C3%A9-du-conseil-de-planification-ecologique>